



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B
N° 11616

Bruxelles : 126, b ^{te} 12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles	Tél : 02 245 46 95	Fax : 02 215 12 78
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières	Tél : 065 34 76 50	Fax : 065 36 15 88
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse	Tél : 04 234 17 00	Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 27.1008.16.05
 Concerne : Immeuble de la rue de l'Abbatiale
 Demandeur :
 Personne sur place : id code EAN de l'installation :
 Adresse de la visite : 23 rue du Temple 6011 Elancinelle
 Date de visite : 16/09/08 Date d'émission : id Références client :
 Référentiel réglementaire : RGIE art. 276 bis avec emploi des dérogations de l'art. 271 bis de l'art. 278
 Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : <input type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input checked="" type="checkbox"/> 2x230V <input type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <u>40</u> A Nombre de tableaux : <u>1</u> nombre de circuits terminaux : <u>10</u>
---	--

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	✓		
Etat du matériel électrique installé	✓		
Mesures de protection contre les contacts directs	✓		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	✓		
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input checked="" type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	✓		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	✓		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	✓		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	✓		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	✓		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>64.9</u> MΩ	✓		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>11</u> Ω	✓		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB

Manquements / Notes :

.....

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E.
Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le :
- Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la mise en usage de l'installation.

Nom et visa de l'inspecteur : SCARPIGNATO E Nom et visa du demandeur pour réception : Confertier
 Pour CIB : 04957038182